

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 27 MARS 2009**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 27 mars à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FLEUR Cyril, EMONIN Michel, ELIES Christian, PINET Franck, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, FORTINEAU Vincent.

*Absentes excusées* : MAZAL Chantal et CARON Patricia.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

### **Travaux bâtiments et réseaux**

Le Conseil Municipal étudie les devis pour les travaux sur les bâtiments communaux et les réseaux et retient les entreprises suivantes :

- Entreprise LESTRADE pour les réseaux à destination des pavillons HLM (4853,85 € TTC)
- Entreprise PEZANT pour la peinture d'une salle de classe de l'école (3 329,77 €)
- Entreprise MOREAU pour la peinture des volets et fenêtres de la mairie (6 053,61 € TTC)
- Entreprise Creuse Fermeture pour les portes en menuiserie aluminium au restaurant (6 225,18 € TTC)

### **Budget 2009**

#### 1) Affectation du résultat de l'exercice 2008

Le résultat d'exploitation fait apparaître un solde cumulé de 100 352,17 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter cet excédent en section de fonctionnement pour 2009.

#### 2) Budget 2009

En fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 723 629.00 € et à 538 064 € en investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les recettes et dépenses de l'exercice.

Il est à noter une diminution substantielle des dotations et compensations de l'état (- 9 312 €) alors que la commune doit faire face aux conséquences des aléas climatiques (reconstruction de la salle polyvalente et réparations du réseau routier).

Le Conseil Municipal, en conséquence, prévoit une augmentation des taux d'imposition pour compenser cette perte de recettes :

- a) concernant les taux d'imposition ; il est envisagé l'application d'un coefficient de 1,05 : les nouveaux taux proposés sont les suivants : taxe d'habitation = 7,94 (7,56 en 2008), foncier bâti = 12,85 (12,24 en 2008), foncier non bâti = 62,04 (59,09 en 2008).

Cette augmentation apportera à la commune une recette supplémentaire de 7 000 € environ.

Cette proposition est adoptée (une abstention).

- b) concernant le budget : il est adopté à l'unanimité.

### **La Poste**

Le Conseil Municipal rejette la proposition de la Poste de création d'une agence postale communale. Il demande à la Poste d'exercer sa mission de service public avec égalité de traitement entre les usagers ; il demande donc, dans le respect de la charte des services publics que toute modification dans le fonctionnement du service se traduise par une amélioration de la qualité de celui-ci. En conséquence, il demande que soient maintenues les plages d'ouverture du bureau et améliorée la diversité des services proposés aux usagers.

## **Questions diverses**

### 1) Chapelle des Forges

Le Conseil Municipal adopte une prolongation des délais de réalisation des travaux.

### 2) Budget annexe lotissement

Le Conseil Municipal adopte le principe de la création future d'un budget annexe lotissement.

### 3) Affectation FDAEC

La subvention FDAEC s'élèvera pour 2009 à 5 232 €. Le Conseil décide de l'affecter à des travaux de voirie (route de La Roche) et confie au SIERS le montage du dossier.

### 4) Ecole

Réunion avec les délégués de parents : ceux-ci souhaitent demander la création d'une 6<sup>ème</sup> classe sur le RPI et demandent aux communes si elles ont la possibilité d'aménager leurs locaux pour l'accueillir.

Le Conseil Municipal étudiera la possibilité de diviser une salle de classe.

### 5) Réunion de commission

Réunion prévue le 1<sup>er</sup> Avril pour la commission bâtiments (dossier salle polyvalente).

### 6) Communication

- le Petit Fresselinois est remis aux conseillers municipaux pour distribution

- mise en garde contre les démarcheurs frauduleux, un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jean-Claude DUGENEST.